# COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE

(de l’UNESCO)

**Cinquante-septième session du Conseil exécutif**UNESCO, Paris, 25-28 juin 2024

Point **4.5** de l’ordre du jour provisoire

# RAPPORT SUR LA DEUXIÈME ÉDITION DU RAPPORT SUR L’ÉTAT DE L’OCÉAN (2024) ET ORIENTATIONS POUR LES ÉDITIONS FUTURES

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document a été établi en application de la décision IOC/A-32/4.2 (2022) par laquelle le Secrétariat de la COI a été prié de présenter un rapport sur la deuxième édition du Rapport au Conseil exécutif de la COI à sa 57e session, afin que les États membres l’examinent et formulent des orientations supplémentaires. Il contient la note conceptuelle la plus récente pour le Rapport sur l’état de l’océan.  Le Conseil exécutif de la COI est régulièrement invité à examiner et à approuver la publication du Rapport sur l’état de l’océan. Les annexes sont disponibles en anglais seulement.  Incidences financières et administratives : paragraphes 22 et 23.  La décision proposée porte la cote EC-57/4.5 dans le Document relatif aux décisions à adopter (document IOC/EC‑57/AP Prov.). |

**Introduction**

1.  Ces dernières années, le regain d’attention portée à l’océan mondial et la reconnaissance de son rôle crucial pour la vie sur Terre, le climat planétaire, la sécurité alimentaire et la santé et le bien-être humains, ainsi que de sa contribution à l’économie mondiale, ont suscité une demande accrue d’informations pertinentes, stratégiques, actuelles et facilement accessibles sur l’état de l’océan de la part des décideurs.

2. À sa 53e session (février 2021), le Conseil exécutif de la COI a examiné la proposition d’établissement d’un rapport périodique de la COI sur l’état de l’océan afin de répondre à la demande accrue d’informations essentielles sur l’état de l’océan évoquée plus haut (voir le document [IOC/INF‑1393](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375266.locale=fr)). À l’issue de la 53e session du Conseil exécutif, le Secrétariat de la COI a invité les États membres à exprimer leur point de vue sur la fréquence et la portée géographique du Rapport, les thématiques abordées et le style de présentation (voir la lettre circulaire de la COI n° [2843](https://oceanexpert.org/document/28087)). En parallèle, le Secrétariat de la COI a organisé une consultation informelle d’experts sur le Rapport afin de discuter plus en détail de ses principaux éléments. Les résultats de la consultation des États membres et des experts ont été synthétisés dans le document [IOC/INF‑1393 Rev](https://oceanexpert.org/document/28482). L’Assemblée de la COI, à sa 31e session en juin 2021, a approuvé la production d’une édition pilote du Rapport, qui a été présentée au Conseil exécutif à sa 55e session en 2022 sous le titre « *State of the ocean report 2022 : pilot edition* » (voir le n° [173](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381921.locale=fr) de la Série technique de la COI).

3. Après la présentation de l’édition pilote du Rapport sur l’état de l’océan 2022, la note conceptuelle correspondante a fait l’objet d’un processus de réexamen pendant un an et demi. De nouvelles orientations ont été formulées par les États membres à la 32e session de l’Assemblée de la COI en juin 2023 (voir la [décision A-32/4.2](https://oceanexpert.org/document/32845) de la COI).

4. Le Comité consultatif sur le Rapport sur l’état de l’océan a joué un rôle central dans la définition du champ d’application, la révision et le contrôle rédactionnel du Rapport depuis la session de l’Assemblée de la COI en juin 2023. Le Comité consultatif est composé de représentants de neuf pays. Avec l’aide du Comité consultatif, le Secrétariat, a actualisé la note conceptuelle en tenant compte des commentaires reçus lors de l’Assemblée de la COI.

5. Les résultats des consultations ont été présentés dans la lettre circulaire de la COI n° [2963](https://oceanexpert.org/document/33305), qui comportait une version actualisée de la note conceptuelle sur le Rapport ainsi qu’un modèle pour les contributions. Comme l’a demandé l’Assemblée, le Secrétariat de la COI a organisé deux ateliers en ligne permettant aux États membres de formuler des observations complémentaires. Les États membres ont accueilli favorablement la note conceptuelle qui a guidé l’élaboration de la deuxième édition du Rapport, publiée dans le n° 189 de la Série technique de la COI avant la présente session du Conseil exécutif.

6. L’édition 2024 du Rapport sur l’état de l’océan bénéficie de l’appui financier du Gouvernement islandais, de l’initiative Back to Blue et de la République de Corée.

7. Le Rapport compte 21 parties rédigées par 101 auteurs provenant de 28 pays (46 % de femmes et 54 % d’hommes). Il a fait l’objet d’un examen par des pairs réalisé par plus de 45 experts internationaux.

8. La note conceptuelle révisée et approuvée présentée dans le présent document indique désormais clairement le public cible du Rapport, à savoir principalement des décideurs, même si les informations fournies peuvent également servir de source d’information sur l’état de l’océan pour les médias. Elle identifie les programmes de la COI et les projets affiliés comme étant la principale source d’information, tout en prenant en compte des données complémentaires issues d’autres organisations internationales, le cas échéant, afin de produire un Rapport couvrant l’ensemble des [résultats de la Décennie de l’Océan](https://oceandecade.org/fr/vision-mission/). Il a été convenu que la fréquence devait être régulière, sous réserve toutefois des contraintes en matière de ressources financières et humaines disponibles.

**Objectif, structure et fréquence du Rapport**

9. Le Rapport sur l’état de l’océan a pour ambition :

(i) d’informer les décideurs des lacunes dans la mise en œuvre des sept résultats de la Décennie de l’Océan et, à plus long terme, des lacunes sur la voie du bien-être de l’océan. Le Rapport servira à éclairer les priorités en matière de politiques et d’administration, ainsi qu’à identifier les domaines de recherche qui doivent être renforcés ou développés.

(ii) d’informer les responsables des politiques sur l’état de l’océan afin de stimuler l’action en faveur de « l’océan dont nous avons besoin pour l’avenir que nous voulons », contribuant ainsi à la réalisation du Programme 2030, en particulier de l’ODD 14 intitulé « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines », ainsi qu’à d’autres processus mondiaux tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Le Rapport contribuera également à l’établissement de cadres de gouvernance de l’océan plus solides et fondés sur la science aux niveaux national et mondial.

10. Le Rapport présentera les résultats d’activités et d’analyses scientifiques liées à l’océan qui visent à décrire l’état actuel et futur de ce milieu, en se penchant sur des aspects physiques, chimiques, écologiques, socioéconomiques et de gouvernance, avec en ligne de mire les sept résultats de la Décennie de l’Océan.

11. Les résultats de la Décennie de l’Océan représentent les principales caractéristiques de « l’océan que nous voulons » au terme de la Décennie, en 2030, et constituent donc le cadre idéal pour surveiller l’état de l’océan au cours de cette période. Le fait de structurer le rapport autour des résultats plutôt que des défis de la Décennie devrait permettre d’améliorer l’assimilation des résultats présentés. Cela devrait également permettre de compléter parfaitement les autres volets du cadre de suivi et d’évaluation de la Décennie de l’Océan, lesquels sont axés sur des activités orientées vers l’action et d’autres éléments clés pour un environnement propice dans le cadre de la Décennie. Même après la fin de la Décennie de l’Océan, ses sept résultats représenteront des priorités générales et mondialement reconnues sur la voie du bien-être de l’océan. Cela permettra de faire en sorte que le Rapport propose également une perspective à long terme, au-delà de la Décennie de l’Océan (2021-2030).

12. Le Rapport s’adresse donc principalement aux décideurs et responsables de l’élaboration des politiques, tout en constituant une source potentielle d’informations sur l’état de l’océan pour les médias et le grand public.

13. La plupart des différentes parties du Rapport proviendront de groupes de travail d’experts et de projets de la COI, d’activités affiliées à la COI et de programmes de la Décennie de l’Océan, ainsi que de collaborations avec d’autres organisations internationales et organismes des Nations Unies.

14. Il existe déjà plusieurs publications connexes entièrement consacrées à l’océan ou contenant des chapitres sur des thématiques liées à l’océan, qui informent le grand public, les décideurs et les autres acteurs du secteur maritime sur l’importance de ce milieu, telles que l’Évaluation mondiale des océans des Nations Unies, le rapport de l’Organisation météorologique mondiale (OMM) intitulé « État du climat mondial », la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le rapport de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) intitulé « La situation mondiale des pêches et de l’aquaculture » (Sofia, 2022), les rapports du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) et le rapport de l’American Meteorological Society (AMS) sur l’état du climat, entre autres.

15. L’élaboration du Rapport sur l’état de l’océan est guidée par un Comité consultatif, dont le mandat est le suivant (annexe à la décision A-32/4.2) :

1. *Guider l’évolution continue de la note conceptuelle sur le Rapport sur l’état de l’océan afin d’affiner l’objet, la fréquence, la portée et le public cible du Rapport ainsi que son niveau de conformité avec les autres rapports d’évaluation des Nations Unies.*
2. *Fournir des conseils au Secrétariat pour appuyer la production du Rapport sur l’état de l’océan, notamment :*
   1. *définir des thèmes pertinents pour les différents résultats de la Décennie de l’Océan,*
   2. *définir les thématiques des différentes sections,*
   3. *désigner, pour chaque section, des auteurs et des relecteurs présentant une diversité sur le plan de l’expertise, du sexe, de la représentation géographique, du statut professionnel et de l’appartenance aux peuples autochtones et autres communautés côtières.*
3. *Présenter régulièrement aux organes directeurs de la COI des rapports sur le concept et la production du Rapport sur l’état de l'océan.*

16. Le Rapport sur l’état de l’océan devrait être publié régulièrement (tous les deux ans, en fonction des ressources financières et humaines disponibles).

17. Chaque édition comportera plusieurs sections évoquant des thématiques qui font l’objet d’évaluations mondiales liées à chaque résultat de la Décennie de l’Océan.

18. Les éditions du Rapport seront exhaustives mais concises et contiendront entre deux et cinq sections par résultat de la Décennie. Une section consiste en une brève description narrative d’un ou de plusieurs paramètres liés au résultat de la Décennie correspondant.

19. Le Comité consultatif et l’examen par les États membres guideront la sélection des sujets et des auteurs de chaque section. Les auteurs principaux sont invités à combler les lacunes de la rédaction en termes de diversité sur le plan de l’expertise, du sexe, de la représentation géographique, du statut professionnel et de l’appartenance aux peuples autochtones et autres communautés côtières, le cas échéant.

20. Un résumé de deux à trois pages sera inséré avant le corps du texte et organisé autour des sept résultats de la Décennie de l’Océan, afin d’illustrer les principales constatations mises en évidence par les différentes sections.

21. Les auteurs de chaque section doivent fournir une évaluation quantitative liée au sujet, ne dépassant pas trois pages (y compris les figures et les références). Les figures et les graphiques inclus dans la section, une fois mis en forme, seront un outil important pour illustrer les conclusions auprès d’un lectorat profane. Les auteurs sont invités à suivre le modèle de section (voir l’annexe 1) qui donne des indications sur le contenu et le format. Chaque section sera structurée de la façon suivante :

(i) une brève introduction sur le sujet traité et les raisons pour lesquelles il est pertinent pour illustrer le résultat correspondant ;

(ii) un exposé de l’état actuel des connaissances, assorti d’analyses quantitatives et qualitatives et de conclusions ; et

(iii) une description des prochaines étapes nécessaires pour que le résultat de la Décennie correspondant soit atteint dans le domaine abordé.

**Incidences financières et administratives**

22. Le Rapport fait partie des activités menées dans le cadre de la Fonction D de la COI : « Soutenir l’évaluation et l’information pour améliorer l’interface entre science et politiques ». Les crédits alloués au titre du budget ordinaire sont insuffisants pour produire le Rapport (plan de travail n° 42001108 du Programme ordinaire 2024-2025 : Suivi des ODD, Évaluation mondiale des océans et Rapport sur l’état de l’océan).

23. La publication régulière du Rapport nécessitera un appui en ressources humaines et un soutien financier extrabudgétaire de la part des États membres de la COI afin de financer la coordination au niveau du Secrétariat de la COI, le travail éditorial, la traduction, la mise en page, le graphisme, l’impression et la communication.

**Annex 1: The StOR Contribution Template** *(English only)*

**Outcome X**

***[Title]*** maximum 80 characters

Authors: [name, first name1, name, first name2, ….]

1 [Affiliation, Country, email corresponding author]

2 [Affiliation, country]

[Introductory text including relevance of the topic to the Decade outcome in question ]

150 words maximum

[Description of findings, trends, status]

500 maximum

[Conclusion, next steps]

150 words maximum

Figure [X]. [caption text]. *Source:* [text].

*References*

examples, authors are encouraged to focus on the main publications and apply the style below:

Friedlingstein, P., O’Sullivan, M., Jones, M. W., Andrew, R. M., et al*.* 2020. Global Carbon Budget 2020. *Earth System Science Data*, Vol*.* 12, pp. 3269–3340. <https://doi.org/10.5194/essd-12-3269-2020>

IPCC. 2019. *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*. (H.-O. Pörtner, D. C. Roberts, V. Masson-Delmotte, P. Zhai, M. Tignor, E. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Nicolai, A. Okem, J. Petzold, B. Rama and N. M. Weyer (eds.)). In press. <https://www.ipcc.ch/srocc/>

*Additional resources*

maximum 3, follow the example

IOC SDG 14.3.1 portal <http://oa.iode.org>

Global Ocean Acidification Observing Network <http://goa-on.org>

Ocean Acidification Research for Sustainability Ocean Decade Programme <http://goa-on.org/oars/overview.php>

**Additional guidance:**

* Number of figures maximum 2
* Footnotes should be avoided